

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 juin 2012

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil communal qui souhaite la bienvenue à Mme Arn, notre préfète, aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux, (M. Bise est excusé), à M. Lanthemann, notre boursier, aux journalistes et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 **Statutaire**

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 37 conseillères et conseillers, 6 excusés et 2 absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à la majorité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai 2012 est faite par la secrétaire, Mme Céline Käser. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et sa rédaction. Suite à cette lecture, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Point 2 **Préavis 4/2012 : Comptes 2011 et rapport de gestion 2011.**

Mme Despland lit l'article 97 du règlement communal qui stipule notamment que le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes.

Les lectures des comptes et du rapport de gestion n'étant pas demandées, M. Eric Hostettler, rapporteur de la commission de gestion vient lire son rapport. Il informe que la commission de gestion va visiter divers services communaux tout au long de la législature. Parce qu'un vice de communication entre les représentants de la municipalité et la commission de gestion a été identifié, M. Hostettler complète son rapport.

En préambule, M. Nicolas tient à clarifier quelques points sur le dossier du CAD. Afin de répondre à plusieurs demandes de privés et sous pression pour que les travaux se fassent avant l'hiver, M. Nicolas admet avoir engagé une dépense de Fr. 100'000.- de taxes d'introduction sans avoir consulté ses collègues et sans rédiger un préavis complémentaire. Il assume son manque de communication et d'information à titre individuel. M. Nicolas pensait que ces taxes suffiraient au

financement des travaux mais des difficultés de travaux tant au génie civil que pour la mise en place des tuyaux ont dépassé le budget établi. Pour permettre au compte du CAD de s'équilibrer, M. Nicolas a anticipé cette charge supplémentaire en augmentant le prix du kWh de deux centimes dès le 1er janvier 2012. L'impôt du contribuable n'est pas mis à contribution. Les frais du CAD doivent être entièrement financés par les utilisateurs. M. Nicolas estime que le réseau du CAD répond au souci écologique de notre temps. Plusieurs demandes sont en suspens, les possibilités d'extension sont étudiées par le bureau technique. M. Nicolas confirme avoir consulté Mme Arn, notre préfète, pour discuter de la méthodologie financière à adopter pour boucler les comptes 2011. Pour conclure, M. Nicolas admet avoir géré deux dossiers brûlants depuis le début de la législature et promet de ne plus avoir de dossiers complexes en suspens.

La discussion sur les comptes 2011 est ouverte :

M. Cloux demande des explications sur l'avance de Fr. 147'000.- concernant les travaux du CAD. M. Lanthemann lui répond que ces Fr. 147'000.- correspondent à la différence entre les charges et les recettes du dicastère CAD. L'augmentation de deux centimes du prix du kWh, l'introduction de six nouveaux utilisateurs et un léger bénéfice en 2012 vont permettre d'amortir ces Fr. 147'000.-. Ce montant est à supporter par les utilisateurs uniquement, l'ensemble des contribuables n'est pas mis à contribution. M. Lanthemann rappelle que les comptes égouts, eaux et taxes poubelles dès 2013 sont des comptes affectés et que chaque dépense doit être amortie par des excédents de recettes.

Mme Vantalon demande de définir les utilisateurs du CAD et souhaite savoir si les bâtiments communaux sont munis de compteurs. Les utilisateurs du CAD sont des consommateurs privés à hauteur de 70 à 75 % et la commune pour le solde. M. Nicolas confirme que tous les bâtiments – communaux ou privés - ont des compteurs.

M. Cloux s'étonne du volume de composts chiffré à 424 tonnes. Il demande à la Municipalité quelles mesures vont être prises pour diminuer ce chiffre et si l'ouverture permanente de la compostière engendre du tourisme pour les entreprises. Mme Dumauthioz suppose que des paysagistes y déposent leurs déchets verts. Comme des gravas sont régulièrement recensés, les employés communaux tiennent une liste pour suivre le type de débarras déposés. La Municipalité réfléchit à fermer ce lieu et à imposer des heures d'ouverture comme à la déchetterie. M. Jürg Hostettler encourage la Municipalité à rédiger un tout-ménage pour inciter la population à composter soi-même ses déchets. Il relève que les paysagistes englobent l'évacuation de leurs déchets dans leurs prestations mais vont tout de même les mettre directement à la compostière. La commission de gestion représentée par M. Eric Hostettler estime que les 75 % de ces déchets n'appartiennent pas aux habitants de L'Isle et sollicite la Municipalité pour trouver rapidement une solution.

Mme Delabays demande des éclaircissements sur la mise en conformité de la STEP et de la STEP 2. M. Nicolas informe qu'il s'agit de préavis votés lors de la législature précédente.

M. Gruaz est surpris de lire que la commune a financé la vidange de la fosse de la buvette de Châtel alors qu'il avait été convenu qu'elle devait être prise en charge par l'association. M. Bapst transmet que ce point est en discussion avec l'association et que la première vidange ne pouvait pas attendre et qu'elle devait être faite.

M. Gruaz ne comprend pas que la location de Châtel ne s'élève qu'à Fr. 12'050.- alors qu'il est convenu d'un loyer à Fr. 18'000.-. M. Nicolas précise que la location de la buvette s'élève bien à Fr. 12'050.-. Le solde de Fr. 5'950.- se trouve sous le poste Location des pâturages.

Mme Delabays demande des précisions sur les différences de montants pour le débardage. Mme Arber explique qu'une plus grande quantité d'arbres ont été coupés et tirés par les tracteurs, y compris le bois utilisé pour le CAD.

Mme Delabays constate de manière positive la diminution des charges pour l'entretien du cimetière.

Mme Delabays remarque une augmentation des charges de l'ASSISEV entre 2010 et 2011 et demande des compléments d'informations. M. Nicolas dit que la facture de l'ASISEVV est liée au nombre d'élèves et d'habitants: L'Isle compte moins d'élèves dans le secondaire et plus dans le primaire.

M. Ghidelli note une différence de Fr. 30'000.- pour la consommation du CAD de 1'425'000 kWh facturée à Fr. 0.12 ct le kWh. Selon M. Nicolas, c'est la consommation de la commune qui explique cette différence.

La parole n'étant plus demandée, Mme Despland clôt la discussion sur les comptes 2011.

La discussion sur le rapport de gestion est ouverte :

Bien qu'utilisatrice privée du CAD depuis l'été 2011, Mme Vantalou manifeste un malaise sur la gestion du dossier du CAD. Dans le rapport de gestion, il est précisé qu'un privé a financé une partie des travaux par erreur et que la municipalité souhaite rétablir une totale équité. Lors des travaux la concernant, un forfait pour la fouille et le raccordement lui a été facturé. Dans le dossier en Chabiez et maison de paroisse, d'autres critères de financement avaient été retenus. Elle demande à la municipalité de clarifier ces points en rédigeant un règlement clair et uniforme pour tous les utilisateurs. M. Nicolas admet les changements dans l'extension du CAD. Les premiers utilisateurs du CAD ont payé 20 mètres d'introduction car ils ont bénéficié des travaux en cours pour se relier au CAD. Les suivants ont dû payer une fouille car la route n'était pas ouverte. La commission de gestion a pu prendre connaissance des conventions. M. Wulliens le confirme et suggère à la municipalité d'uniformiser les conditions. Mme Vantalou insiste sur les lacunes de ce dossier et demande à ce que l'équité soit clarifiée. M. Cloux, ayant lui-même entrepris les mêmes démarches pour se rallier au CAD, est surpris des difficultés rencontrées par la traversée de la Venogette. M. Nicolas rappelle que le CAD est une solution écologique et qu'il peut être rentabilisé. Les futures demandes doivent être groupées. La faisabilité du projet est d'abord étudiée en municipalité avant de l'être par une commission technique.

La discussion n'étant plus demandée, Mme Despland clôt le débat.

- Les comptes ainsi que le rapport de gestion 2011 sont approuvés, par vote à mains levées, à une très large majorité (36 voix pour et 1 abstention).

Point 3 Préavis 05/2012 : Relatif à la réorganisation de la Protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges.

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Jacques Chollet rapporteur de la commission technique vient lire son rapport.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote

- le dit préavis est accepté, par vote à mains levées, à l'unanimité

Point 4 Elections du Bureau

Présidente :	Isabelle Despland
Vice-Président :	Daniel Pasche
Scrutateurs :	Nathalie Odin et Nicole Pittet
Scrutateurs suppléants :	Martine Vantalou et Denis Baudat

Point 5 Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Mme Arber informe de l'état d'avancement des travaux et soumet le bilan financier de la mise en réseau de l'eau des trois villages Mont-la-Ville, L'Isle et Cuarnens.

Point 6 Communications du bureau

- Dates des conseils communaux : **27 septembre et 11 décembre 2012**
- Rendez-vous pour la sortie du Conseil communal : samedi 16 juin 2012, 10h45 à la gare de L'Isle.
- Les documents relatifs à une séance destinée aux Présidents de Conseils communaux et suivie par M. Daniel Pasche sont postés sur le site internet de la commune sous Conseil communal-Information.
- Mme la Présidente rencontre la municipalité le 18 juin 2012 pour améliorer les délais de convocation des commissions.

Point 7 Communication de la Municipalité :

- Projet taxe au sac

Une présentation est faite par Mme Dumauthioz. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

- ASISEVV

Un préavis de Fr. 300'000.- pour la mise en concours a été voté et accepté par l'ASISEVV. Une modification des statuts de l'ASISEVV va devoir être ratifiée par 13 Conseils des communes membres de l'association.

- Cartes journalières des CFF

Comme l'investissement d'une carte journalière s'élève à 12'200.- par an, la Municipalité va d'abord approcher les communes détentrices de ces cartes avant de se positionner.

Point 8 Propositions individuelles :

- Application de la LEO

L'application de la LEO nécessite un regroupement des classes dans un même bâtiment et une réorganisation des enseignants. M. Dagaëff nous informe que ces villages tels que Villars-Bozon, Chavannes-le-Veyron et Orny qui possèdent une classe unique verront leur école se fermer, dans un futur proche.

- Documents sur internet

M. Gruaz remercie le bureau de la mise à disposition des documents sur internet.

- Sécurité dans le village

M. Gruaz relève l'imprudence des conducteurs ne respectant pas les limites de vitesse dans les zones 30km/h. Il propose l'installation de chicanes pour limiter le danger.

M. Gruaz souhaite savoir si un projet est en cours pour sécuriser le carrefour du Grütli. M. Nicolas précise que la réfection de ce carrefour nécessite de gros travaux et englobe une réflexion plus large de la route du Mollendruz. Mme Arber ajoute que ce projet a été abandonné en raison de son coût financier lors des travaux en Chabiez. M. Charroton appuie M. Gruaz et souhaite qu'une solution soit trouvée avant un drame.

Mme Pitteloud propose la distribution d'un tout ménage dans le but de sensibiliser la population à la sécurité routière. Elle y ajoute les thèmes d'incivilité, notamment de la déprédation de la place du Mollendruz qui devient une décharge et les problèmes de crottes de chien non ramassées par les propriétaires.

- Convocation des commissions

M. Chollet partage sa difficulté à convoquer sa commission du préavis 05/2012 qui a nécessité 14 téléphones. Il juge le délai trop court.

- Gestion des déchets

La décharge organique a engendré le traitement de 424 tonnes de compost en 2011. Cette quantité très au-dessus de la moyenne suisse représente une charge importante des comptes. M. Cloux souhaite connaître le délai que la municipalité s'est donné pour gérer cette problématique. Mme Dumauthioz lui répond d'ici la fin d'année.

En raison de la mise en application de la taxe au sac ou au poids dès le 1^{er} janvier 2013, M. Stocker propose la nomination de la commission dès à présent. Ainsi, cette commission pourrait déjà traiter ce dossier dans un délai confortable. Un préavis sur ce thème sera à l'ordre du jour du Conseil Communal de décembre 2012.

M. Nicolas informe qu'un règlement communal doit être élaboré. Le règlement cantonal déjà existant sert de référence.

Mme Vantalou demande à la Municipalité une réflexion sociale dans l'application de la taxe pour les familles et les personnes âgées.

M. Eric Hostettler pense que la taxe forfaitaire des ordures doit diminuer de 50% pour que le préavis soit approuvé par le Conseil. La maîtrise des coûts des déchets se fait aussi en baissant la quantité de compost.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente Mme Isabelle Despland remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h25.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire

Despland

Isabelle Despland



Käser

Céline Käser